BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 181) — AOUT-SEPTEMBRE 1856.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 AOUT 1856,

A TROIS HEURES,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE MONMERQUÉ, L'UN DES ANCIENS VICE-PRÉSIDENTS.

Le secrétaire, M. J. Desnoyers, lit le procès-verbal de la précédente séance; sa rédaction est adoptée.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur admission à l'approbation du Conseil :

928. M. Eugène Paillet, rue Louis-le-Grand, 18; présenté par MM. A. Bouvier et J. Desnoyers.

929. M. Conti, conseiller d'État, rue de Miromesnil, 11.

930. M. Flandin, conseiller d'État, rue du Havre, 5.

931. M. Ernest Baroche, maître des requêtes au conseil d'État, rue de Varennes, 78.

932. M. Lemarié, auditeur de 1re classe au conseil d'État, rue de l'Université, 10.

933. M. le comte Godart de Belbeuf, auditeur de 1re classe au conseil d'État, rue de Lille, 63.

934. M. Cabarus, auditeur au conseil d'État, rue de Rivoli, 22.

935. La Bibliothèque du conseil d'État, représentée par M. Théobald Fix, bibliothécaire.

Ces huit associés nouveaux sont présentés par MM. Boulatignier, conseiller d'État, et A. Bouvier.

936. M. Alfred Blanche, secrétaire général du ministère d'État, rue de la Pépinière, 97.

937. M. Marguerie, chef du contentieux des communes au ministère de l'Intérieur, rue de Lille, 37.

Ces deux derniers membres sont présentés par MM. Boulatignier et de Bouis.

938. M. Auguste Lallemand, archiviste, attaché aux Archives de l'Empire, rue Culture-Ste-Catherine, 27; présenté par M. N. de Wailly.

Ouvrages offerts.

Par le ministère de l'Instruction publique :

Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, t. III, nos 6 et 7 (1855-56). Titre et table du tome II (1853-1855), in-8.

Par diverses sociétés savantes :

Mémoires de l'Académie royale des sciences de Bavière, etc., savoir :

Abhandlungen der mathem.-physical Classe, t. VIII, liv. 3; in-4. Munich, 1856.

Adhandlungen der historischen Classe, t. VIII, liv. 1; in-4. Munich, 1856.

Gelehrte Anzeigen, vol. XL et XLI; 1855-1856, in-4.

Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, t. III, 1850-1854. 1 vol. in-4.

Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, t. IV, liv. 2; 1855-1856. Dijon, 1 vol. in-4.

Appendice au rapport sur la colonne de Cussy, par M. Henri Baudot. Dijon, in-4 (publié par la même Société).

De la part de M. V. Le Clerc :

Histoire littéraire de la France, ouvrage commencé par les religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maure, et continué par des

membres de l'Institut (Acad. des Inscriptions), t. XXIII; fin du XIII^e^ siècle. 1 vol. in-4. Paris, 1856.

De la part des auteurs :

Notice historique sur la foire de Saint-Jean à Amiens, par M. l'abbé Corblet. 1856; br. in-8.

Léonard Limosin, émailleur, par M. Maurice Ardant. Limoges, br. in-8.

Histoire du très-saint Sacrement du miracle, de Sainte-Gudule de Bruxelles, par M. Ed. de L'Hervilliers. Paris, 1856, in-8.

Correspondance.

M. de Barante écrit, des bains du Mont-Dore (9 juillet 1856), pour exprimer combien il est sensible au témoignage d'estime que le Conseil lui renouvelle chaque année en le choisissant pour président de la *Société de l'Histoire de France*. Il sera heureux de se retrouver au milieu de ses membres et se fera un devoir et un plaisir, pendant son séjour à Paris, d'assister aux séances du Conseil.

— M. Victor Le Clerc, premier vice-président du Conseil, empêché, à son grand regret, par les examens de la Faculté des lettres d'assister à la séance de ce jour, fait hommage à la Société du XXIII^e^ volume de l'*Histoire littéraire de la France*, dont il est un des rédacteurs et l'éditeur principal. M. V. Le Clerc a déjà offert à la Société, pour sa bibliothèque, les trois volumes précédents de cet important ouvrage.

— M. G. Du Fresne de Beaucourt, M. Th. Duriez de Verninac et M. Alex. Picard, adressent des remercîments au Conseil pour leur admission au nombre des membres de la Société.

— M. Wiedmann, bibliothécaire de l'Académie royale des sciences de Bavière, fait hommage à la Société des ouvrages ci-dessus indiqués.

— La Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, adresse le programme des sujets proposés pour ses concours de 1857 et de 1858. Les sujets historiques sont :

1° *Histoire des troubles religieux au* XVI^e^ *siècle dans le nord de la France et particulièrement dans la Flandre maritime.*

2° *De l'influence de la domination espagnole dans la Flandre, au point de vue des lois, des mœurs et des institutions.*

3° *Une pièce d'au moins cent vers sur la mort héroïque de Jean Jackson, ou sur tout autre épisode tiré des annales de la Flandre maritime.*

— Le secrétaire communique des lettres et des notes qui lui ont été adressées par M. E. Perrot d'Estivareilles, membre de la Société, à son retour d'un voyage en Italie, sur les archives et les bibliothèques de plusieurs villes. M. P. d'Estivareilles les avait surtout recueillies en vue de répondre à plusieurs questions qu'au moment de son départ, en mars dernier, il avait très-obligeamment offert d'éclaircir à Mlle Dupont pour ses Recherches sur le XVe siècle, et à M. J. Desnoyers pour sa Topographie ecclésiastique de la France; elles concernent aussi quelques manuscrits français conservés dans les bibliothèques d'Italie.

Après avoir entendu la lecture de ces notes, le Conseil décide qu'elles seront insérées à la suite du procès-verbal, dans le prochain numéro du *Bulletin*.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Mémoires de Mathieu Molé, t. IV. En pages 5 feuilles 1/4 de préliminaires; 8 placards composés terminant le texte des Mémoires; — environ deux placards comprenant des pièces de l'Appendice.

Opera minora de Grégoire de Tours, t. I. 10 feuilles composées; 4 placards imposés, 3 autres prêts à être imposés.

Annuaire de 1854 (topographie ecclésiastique). Les placards 2, 3 et 4 des notes du diocèse de Noyon sont prêts à être mis en pages; la composition continue.

M. Taillandier exprime, comme membre du comité des fonds, la crainte que les frais de cet *Annuaire* ne soient trop élevés, s'il contenait tout ce qui est déjà imprimé comme devant en faire partie, et ce qui reste encore à composer pour le compléter. L'auteur, M. J. Desnoyers, entrant dans ces vues, propose qu'on se borne à y insérer les diocèses des provinces ecclésiastiques des Belgiques, et que l'on réserve pour un autre Annuaire les diocèses des Germanies, dont l'impression est aussi fort avancée. Ainsi réduit, l'*Annuaire* de 1854 aurait encore environ 350 pages et pourrait paraître beaucoup plus promptement.

Le Conseil adopte cette proposition.

M. N. de Wailly témoigne au Conseil ses regrets que la liste des saints de France, que M. Dupont s'était chargé de rédiger pour composer l'*Annuaire* de 1857 et dont le manuscrit devait être déposé le 1er avril dernier, ne soit pas encore prête pour l'impression. L'auteur, présent à la séance, donne quelques explications à cet égard; le travail a été plus considérable et plus difficile qu'il ne l'avait d'abord supposé; il est à peu près terminé pour les six premiers mois qui composeront seuls l'*An-*

nuaire de 1857. Le manuscrit sera déposé à l'imprimerie avant le 15 de ce mois.

M. le Président du comité des fonds annonce au Conseil que l'état de la caisse de la Société, pendant le premier semestre de 1856, est le plus avantageux qu'il ait jamais été, le chiffre des recettes provenant soit des cotisations de chaque sociétaire, soit de la vente des ouvrages, ayant déjà dépassé 18 000 francs.

La séance est levée à quatre heures et demie.

APPENDICE A LA SÉANCE DU CONSEIL DU 5 AOUT 1856.

Notes d'un voyage en Italie, communiquées au secrétaire par M. Perrot d'Estivareilles, membre de la Société.

« ROME. — J'ai appris que les documents qui vous intéressent, pour la continuation de votre géographie ecclésiastique de la France, devaient se trouver aux archives secrètes, placées officiellement sous la direction d'un cardinal, et, de fait, sous celle du P. Theiner, de la congrégation de l'oratoire de Saint-Philippe de Neri. Ce père, qui est Allemand, mais qui connaît toutes les langues, comme le cardinal Mezzofante, qui a publié plusieurs ouvrages d'érudition, et qui passe à Rome, et probablement dans toute l'Europe, pour un savant très-distingué, m'a donné avec beaucoup d'obligeance les renseignements que je lui ai demandés.

En fait de pouillés et de cartulaires, m'a-t-il dit, il n'y en a pas l'ombre à Rome. Ils sont restés dans les pays où sont situés les établissements qu'ils concernent.

Quant aux rapports sur les modifications de circonscription des diocèses, il n'en existe pas d'antérieurs au XIII^e^ siècle ; et, depuis cette époque, ils sont très-peu nombreux ; parce que les métropolitains étaient autorisés à faire les arrangements nécessaires, le pape se bornant à donner son approbation sommaire. Ces documents doivent donc se trouver dans les villes où siégeaient les métropolitains.

Quant aux bulles, il ne peut être question que de celles postérieures à 903. Quelques-unes des précédentes peuvent bien se trouver dans certaines collections de manuscrits, mais non aux archives vaticanes. La collection des bulles, depuis 903, est soigneusement conservée; mais seulement dans l'ordre chronologique, et sans classement ni par pays, ni par ordre de matières. Pour avoir des copies ou extraits, il

faut donc soigneusement indiquer les dates; ce qui, au reste, est facile pour la France, au moyen de la *Gallia Christiana*.

La bibliothèque Barberini, et celle du couvent même du P. Theiner (Saint-Philippe de Neri) contiennent en effet des manuscrits des règnes de Henri III, Henri IV, et quelques-uns, mais en petit nombre, du règne de Louis XIV. M. Daremberg, de la bibliothèque Mazarine, a eu carte blanche pour explorer ces deux bibliothèques, et il a relevé la note de tous les manuscrits qui lui ont paru intéressants. On peut donc savoir, au moyen de son travail, quels sont ceux dont on aurait besoin d'avoir des copies ou des extraits.

Gênes. — Il y a à Gênes deux bibliothèques publiques, celle de *l'université*, et celle de *la ville*. La première contient peu de manuscrits; ils ne sont pas tous inventoriés, et le plus grand nombre est inconnu, même du bibliothécaire. Ils paraissent se rapporter uniquement à l'histoire locale. Cette bibliothèque, qui appartenait précédemment à un ordre religieux, appartient maintenant à l'État.

La bibliothèque de la ville contient un plus grand nombre de manuscrits; ceux relatifs à la France sont des copies italiennes de lettres de Henri IV, et de plusieurs autres pièces curieuses, dont l'envoyé génois s'était procuré la connaissance. La plupart de ces pièces sont de la fin du XVI^e^ siècle et du commencement du XVII^e^.

Florence. — Il y a dans les archives d'État (palais *degli Ufizi*) un grand nombre de pièces intéressant l'histoire de France.

Ce même établissement contient aussi une collection de manuscrits concernant la famille de Médicis, antérieurement à la principauté, et une autre concernant la même famille pendant la principauté; l'une et l'autre a un conservateur distinct; mais elles sont destinées à être fondues dans les archives générales. Aucune de ces collections n'a de catalogue complet et détaillé. M. Bonaini, surintendant des archives d'État, s'occupe d'en rédiger un.

Enfin, il y a encore, au palais Pitti, des archives particulières qui remontent jusqu'aux Médicis.

On est assez facilement admis à faire des recherches dans ces différents dépôts. M. Desjardins en a fait par ordre du ministre, et a copié quelques-uns des manuscrits qui intéressent l'histoire de France; M. Canestrini, Florentin, qui avait été précédemment employé par M. Thiers à des recherches semblables, est chargé de continuer ce travail. Les copies qu'il a déjà envoyées à Paris vont jusqu'au règne de François I^er^. Mais il ne copie pas toutes les pièces; il écarte celles qui lui paraissent peu importantes; et il n'en garde pas l'état. Il a seulement les notes nécessaires pour les retrouver au besoin. Ce sont sur-

tout les rapports des ambassadeurs florentins auprès de la cour de France, que MM. Canestrini et Desjardins sont chargés par le ministre de l'instruction publique de publier pour la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France.*

Un des employés supérieurs des archives d'État, M. Passerini, m'a dit avoir vu des pièces relatives au fait que voici :

Louis XI étant malade, et ayant grande confiance dans les reliques d'un saint florentin, saint Zanobi, s'adressa, pour en avoir, à Pierre de Médicis. Celui-ci lui envoya une bague qui en contenait. Après sa guérison, le roi lui renvoya cette bague dans un coffret enrichi de pierres précieuses. Pierre de Médicis voulut remettre le tout à la famille Médicis; mais une difficulté s'étant élevée entre plusieurs membres de cette famille, relativement à la propriété du coffret, il prit le parti de le faire déposer à la banque de Florence, et d'en consacrer la valeur à fonder un canonicat en faveur de la famille Zanobi, qui en a toujours joui, jusqu'à une époque assez rapprochée de la nôtre. Quant à Pierre de Médicis, le roi lui témoigna sa reconnaissance en l'autorisant à ajouter les trois fleurs de lis à ses armes.

J'ai vainement cherché, dans deux volumes de manuscrits des archives générales, les lettres relatives à ce fait. Elles pourraient se trouver dans l'une des deux autres collections du palais des Ufizi, ou dans celle du palais Pitti, que je n'ai pas eu le temps d'explorer. On voit dans la Vie de Laurent de Médicis, par Fabroni (édit. de Pise, vol. I, p. 117), une ordonnance datée de Montluçon, du 4 mai 1465, par laquelle Louis XI octroie à Pierre de Médicis, *son conseiller*, l'autorisation de porter trois fleurs de lis en sès armes. Elle pourrait se rapporter à l'envoi de la bague, bien qu'elle exprime un autre motif. Une autre ordonnance confère à Laurent de Médicis, fils de Pierre, le titre de *conseiller du roi.*

Les deux volumes de manuscrits que j'ai vus contiennent deux lettres, qui sont répertoriées sous les titres et dans la forme que voici :

« *An...* 10 *giugno.* — Lettera di Luigi, re di Francia, con la quale prega la signoria di Firenze di voler trattare i mercanti e mercanzie di Perpignano, Rossiglione e *Sardegna*, nell' istessa forme e con la medesima dolcezza che accordava agli altri mercanti e mercanzie del suo regno, *essendo i detti luoghi parte del medessimo.* »

« *An... aux Chastelliers*, 25 april. — Lettera di Luigi, re di Francia, a Ludovico de Medici, colla quale lo prega di volere assistere presso alla signoria di Firenze la causa e interesse del suo consigliere e generale Pietro de Riolo sopra la quale aveva gia scritto direttamente alla signoria medesima, acciochè comparendo in Firenze, l'agente di detto

Pietro de Riolo, o pure nel suo domenio, venga arrestato e constretto a restituire la roba trafugata a detto Deuolo (*sic*). »

Sienne. — *Bibliothèque publique.* Il s'y trouve un volume de manuscrits, qui en contient quelques-uns relatifs à l'histoire de France pendant le xv^e^ siècle ; entre autres une lettre, sans date, du roi d'Aragon Jean II, qui se plaint à la république de Sienne, de ce que Louis XI a retenu prisonniers ses ambassadeurs ; et la copie d'un sauf-conduit de Louis XI, pour les ambassadeurs de Jean II, daté du 10 mai 1474.

Venise. — *Bibliothèque de Saint-Marc.* Il y a des registres qui contiennent quelques autographes, et, en plus grand nombre, des copies de pièces relatives à l'histoire de France. Voici, entre autres, le commencement et la fin d'une longue relation d'un envoyé vénitien, sur l'entrée de Louis XI à Paris, et la copie d'un article de l'index concernant une lettre du roi :

« 1° Luigi XI ; sua entrata in Parigi nel 1461. — CCXXVIII.

« Questa siè la entrata del re di Francia, quando lo entrò in Paris, che fo lo 24^tro^ di agosto 1461.

« Prima vene Carlotto di Orleans in compania..... etc.

.....

con grandissima festa mettavano ordine di fare rostre e torniamenti... »

« 2° Ludovicus XI Galliæ rex. Epistola ad Sixtum IV.

Exempl. litterarum scriptarum a rege Francorum ad Sixtum pont. max. IIII, quo tempore bellum Florentinis intulit, post cæsum Julianum Medicem per proditionem in Dei templum.....

Datum Carnuti die X Augusti 1478. (Indictione 11^a^.) »

Archives générales. Il y a à Venise un immense dépôt qui contient les archives d'État et celles des couvents supprimés par les Français, et dont quelques documents remontent jusqu'au ix^e^ siècle. Les archives d'État étaient autrefois au palais ducal, et une partie a péri dans un incendie qui a ravagé ce palais en 1577. On a sauvé une collection complète de registres qui contiennent les copies des instructions données aux ambassadeurs vénitiens, des dépêches de ceux-ci, et des rapports qu'ils devaient faire, à la fin de leur mission, sur l'état des pays où ils étaient envoyés. M. Astruc, Français, demeurant à Venise, et directeur de la compagnie des salines, a fait copier et a envoyé au ministre de l'instruction publique des extraits de ces registres, en ce qui concerne la France.

Il y a enfin à Venise le musée Correr qui appartient à une société, et qui contient un certain nombre de manuscrits français, presque tous du règne de Louis XIV.

On trouve, dans cette ville, toute facilité pour les recherches, grâce

à l'obligeance de M. l'abbé Valentinelli, bibliothécaire de Saint-Marc, de M. Foucard, directeur des Archives, et de M. Lascari, directeur du musée Correr; mais à Venise comme à Florence, les Archives générales n'ont pas encore de catalogue, et c'est un obstacle que probablement elles présenteront encore longtemps. »

II.

VARIÉTÉS.

Lettres de rémission pour Bureau de La Rivière (1400).

Froissart a fait un beau portrait de Bureau de La Rivière. Ce personnage, bien connu des chroniqueurs du XIV^e^ siècle et l'un des fidèles capitaines de Charles V, avait mérité, par sa probité non moins que par ses talents, la faveur toute particulière du roi. Il fut ensuite l'un des principaux conseillers qui honorèrent par une sage administration les premières années du règne de Charles VI. Lorsque ce malheureux prince fut frappé des premières atteintes de sa folie, en 1392, ses oncles, les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, s'emparèrent du gouvernement, et leur premier acte fut de destituer, d'emprisonner ou de poursuivre les fidèles serviteurs qui avaient aidé le roi à contenir la cupidité des grands. Le sire de La Rivière fut le dernier pris. « Jà lui avoit-on dit que messire Jean Le Mercier et le comte de La Ribadée tenoient prison et que le connétable Olivier de Clisson étoit parti et fui; et lui avoit-on dit : « Sire, sauvez votre corps, car les envieux ont à présent contre vous règne pour eux. » Il avait répondu à ces paroles et dit ainsi : « Ici et autre part suis-je en la volonté de Dieu; je me sens pur et net. Dieu m'a donné ce que j'ai et il me le peut ôter quand il lui plaît; la volonté de Dieu soit faite. J'ai servi le roi Charles, de bonne mémoire, et le roi Charles son fils, à présent, bien et loyalement. Mon service a été bien connu et le me ont grandement rémunéré. Je oserai bien, sur ce que j'ai fait, servi et travaillé à leur commandement pour les besognes du royaume de France, attendre le jugement de la chambre de parlement de Paris. Et si on trouve en tous mes faits, chose où rien ait à dire, je sois puni et corrigé. » (Froissart. liv. IV, ch. xxx.)

Quoique sa conscience le mît à l'abri de la crainte, Bureau de La Rivière n'en fut pas moins tenu près de deux années en prison, au bout desquelles il fut exilé loin du roi. On ne sait rien des dernières années de sa vie, qu'il partagea sans doute entre ses terres de la Rivière, en

Nivernais, et d'Auneau, en Beauce. Il paraît seulement avoir vécu jusqu'en 1400. C'est du moins ce qui résulterait des renseignements conservés par ses descendants et d'une note qu'ils adressèrent en 1770 aux généalogistes du roi. Cette note, en effet, contient le passage suivant :

« Bureau de La Rivière, chevalier, fut sire de La Rivière et premier chambellan du roy Charles V après la mort de son frère. Ce prince, qui connaissait ses talents et sa probité, en rendit un témoignage signalé dans un édit de 1374, relatif à la régence du royaume. Il enjoignit à la reine et au régent de le consulter dans les divers objets de l'administration de l'État. Après la mort du roi Charles V, le roy Charles VI le fit aussi son premier chambellan et le combla de biens. Tant de grâces et de faveurs lui attirèrent la jalousie des princes et des grands du royaume, qui, pendant la maladie du roy, le firent arrester, en 1392, et ne le mirent en liberté que l'année suivante. Il mourut en 1400, après avoir servi pendant plus de quarante années dans les conseils et à la tête des armées, et fut enterré à Saint-Denys aux pieds du roy Charles V, ainsi que ce prince l'avait ordonné. Il avait épousé Marguerite dame d'Auneau en Beauce et de Rochefort en Iveline et dame d'honneur de la reine, épouse du roy Charles VI[1]. »

Il existe dans un registre du Trésor des Chartes[2] une lettre de rémission accordée, au mois de septembre de l'année 1400, à un Bureau de La Rivière, qui paraît ne pouvoir être que l'ancien chambellan des rois Charles V et Charles VI, et qui, par cette circonstance, ajoute un intérêt historique à l'intérêt qu'elle a déjà par elle-même comme peinture de mœurs. Le sire de La Rivière s'était rendu, vers la fin du mois d'août, à Neuvy-sur-Loire, petite ville du Nivernais, avec plusieurs autres gentilshommes, pour arrêter les conventions de mariage d'un écuyer du pays. La discussion fut orageuse, et Bureau de La Rivière s'emporta contre un écuyer nommé Jean d'Angeliers, qu'il accusait de fausseté et de trahison, jusqu'à lui dire qu'il lui arracherait les yeux et la langue. Quelques jours après, Jean d'Angeliers, accompagné de trois de ses parents, tous armés, vint chercher querelle à Bureau comme il sortait de l'église pour s'en retourner en son pays avec sa femme et ses enfants, n'ayant d'autre arme que son livre d'heures. Après avoir longtemps résisté à leurs provocations et répondu par le silence à leurs injures, Bureau de La Rivière entra dans la maison de Neuvy où il avait logé, y prit une épée, et, se retournant contre les quatre assaillants qui lui portèrent aussitôt plusieurs blessures, il en

1. Biblioth. imp., cabinet des titres. Mémoire de M. de Beaujon, prédécesseur de Chérin, intitulé : Preuves pour madame la vicomtesse de La Rivière.

2. Archives de l'empire, reg. 155, pièce n. 223.

perça un de deux coups de son épée et le laissa mort sur la place. La lettre de grâce fait valoir que le sire de La Rivière n'avait pu se sentir impunément injurier, lui qui toujours avait vécu en honneur en faits d'armes *et à la cour*. Dans un autre endroit il réclame le titre d'officier du roi et ses adversaires le lui contestent. Ces particularités semblent ne pouvoir s'appliquer qu'au chambellan disgracié.

Il ne nous reste qu'un mot à dire avant de donner le texte de cette pièce intéressante, c'est que nous la devons [1] à l'obligeance de M. Douët-d'Arcq, qui a bien voulu la détacher du volumineux recueil qu'il a rassemblé d'extraits curieux du Trésor des Chartes.

Charles, etc., savoir faisons à tous présens et avenir à nous avoir esté humblement exposé de la partie des amis charnels de Bureau de La Rivière chevalier nostre chambellan :

Que comme le derrenier jour du mois d'aoust derrainement passé, lui estant à Neuvy sur Loise avecques plusieurs autres gentils hommes du pais, qui là estoient venus pour le traictié d'un mariage d'un escuier et une dame du pais, duquel traictié ledit Bureau et Jehan d'Angeliers l'aisné feussent aucunement chargés par l'une des parties; et pour aucuns poins touchans icelui traictié lesquels icellui Bureau ne vouloit pas consentir, se feussent meues paroles injurieuses entre lui et ledit Dangeliers l'ainsné et tant que plusieurs fois ils eussent desmenti et dit villenies, injures et menaces l'un à l'autre, et icellui chevalier audit Angeliers, qu'il lui trairoit les yeux et la langue et qu'il estoit faulx et traitre envers lui. Ledit escuyer respondant que mais lui et qu'il mentoit en disant par icellui escuier qu'il estoit en nostre sauvegarde. Et en ces parolles eust ledit chevalier mis la main violement sur l'espaule dudit escuier et tant que son chappel ou chapperon lui feust cheu à terre ; et à tant eussent esté départis sans autre chose faire. Et depuis icellui jour meismes eust fait ledit escuier adjourner icellui chevalier en cas d'asseurement par devant la justice du lieu au mercredi ensuivant premier jour de ce mois de septembre, auquel jour ledit chevalier ne feust point comparu ne aussi le landemain ensuivant. Et pour ce eust icellui escuier par un de nos sergens fait signifier audit chevalier que icellui escuier il mectoit avec sa famile en nostre sauvegarde et tous ses biens. Et le vendredi ensuivant treiziesme jour de cedit mois de septembre, ledit chevalier soy départant au bien matin de l'église dudit lieu de Neuvy où il avoit ouy deux messes l'une après l'autre avec sa fame et plusieurs autres gentils hommes et damoiselles et re-

1. Ainsi que plusieurs autres que nous aurons sans doute occasion de donner ci-après.

tournant à l'ostel de Jehan de Courguilleroy où il estoit logiez, acompaigniés de plusieurs d'iceulx en entencion de soy departir dudit Neuvy et soy retourner en son pais tenant en sa main ses heures et patenostres paisiblement, sans coustel espée ne baston et sans soy garder d'aucun, ledit escuier acompaignié du petit Jehan d'Angeliers son nepveu, de Macé bastart d'Angeliers et Pierre d'Estrignelles, fils de feu Jehan d'Estrignelles son neveu, garnie de cousteaulx et bastons, feussent venus à l'encontre d'icellui chevalier auquel en approchant l'un l'autre assez près d'une pierre qui s'appelle La pierre-au-prieur, ledit escuier se feust avancié et eust osté son chappel ou chapperon en disant à icellui chevalier ces paroles ou semblables : « Messire Bureau, je viens savoir se vous voulez soustenir des paroles que vous avez dictes, c'est assavoir que vous me trairiez les yeux et copperiez la langue dedans dimenche. Vous ne le ferez pas de par le diable. Je vouldrois bien savoir se vous vous voulez tenir en vos parolles et se j'ay cause de moy garder. » Lequel chevalier lui eust respondu par teles paroles en effect : « Laissiez moy. Je ne parle point à vous, car vous estes en asseurement et sauvegarde de moy, par quoi je ne vueil point parler à vous ; » en soy en alant tousjours icellui chevalier son chemin. Lequel escuier et ses complices, de ce non contens et enquérant tousjours affaire à l'encontre dudit chevalier ét icellui injuriant, et tousjours poursuiant, quant ledit chevalier et eulx furent assez prez d'une chappelle appellée La chappelle Saint-Marcel, entre l'ostel dudit prieur et l'ostel Huguet de Neuvy, ledit Jehan d'Angelliers le jeune, nepveu d'icellui escuyer, eust dit audit chevalier ces parolles : « Nous voulons savoir se vous voulez tenir en vos diz. » Auquel icellui chevalier eust respondu que ce qui estoit dit estoit dit, et que chascun savoit bien qu'il avoit à faire. Dont icellui petit d'Angelliers indigné eust respondu par grant haultaineté par teles parolles en effect : « Et je regnie Dieu se ne vous le dictes avant que vous partiez de ceste ville. Vous en voulez-vous aler? » Et lors ledit chevalier eust dit à un appelé Jehan Leaute de Saint-Amant qui estoit present à ces parolles : « Leaute et vous autres qui estes cy je vous appelle à tesmoings de ce que ces gens me pressent et esmeuvent et ils sont en asseurement de moy. » Ledit escuier respondant : « Voire et en la sauvegarde du Roy ; » icellui chevalier disant que aussi estoit-il comme nostre officier. Ledit escuier disant que non estoit. Et après ces paroles ledit bastart d'Angeliers esmeu et par haultes parolles eust dit et juré à icellui chevalier injurieusement teles parolles en substance : « Vous en répondrez avant que vous partiez de ceste ville et mentez de ce que vous avez dit comme faulx chevalier traitre et mauvais se vous le voulez maintenir, car oncques de ceux d'Angelliers n'en ot nul faulx mauvais ne traitre. » A

quoy icellui chevalier sans autres injures ne effroy eust respondu qu'il maintiendroit ce qu'il avoit dit. Icellui d'Angelliers le jeune respondant teles parolles : « Voire! et nous vous deffions et vous gardez de nous, car je vous met au pis et quanques vous avez d'amis excepté Charles de La Rivière. Et je renie Dieu se je ne treuve autant d'amis de par madame ma mère ne doubtez que vous ferez de par vous; et saurez une fois qui sont ceux d'Angeliers. » Ausquelles parolles icellui chevalier soy voyant ainsi injurié et oppressé par les dessus diz et doubtant leur chaleur et leur male voulente comme il feust tout seul de son costé et despourveu, eust dist audit Jehan de Neuvy l'ainsné escuyer et aux autres de sa compaignie : « Vous oyez bien qu'il me dit; vous estes plus tenus à moy que vous n'estes à eulx. Je vous retien de ma partie. » Lesdiz d'Angeliers disant que non estoient. Et après, icellui chevalier soy sentant villené, leur eust respondu qu'il manderoit tantost le petit de Neuvy et, parlé a lui, ils le trouveroient tout prest en quelque place que il voudroient eslire, mais que ledit escuier renonçast à son asseurement. Iceuls d'Angeliers disant teles parolles audit chevalier : « maintenant en celle ville là ou ycy. » Et de ce non contens ycellui escuier moult esmeu et eschauffé en disant qu'il ne renonceroit à riens eust dit audit chevalier par grant orgueil et opprobe : « Fy, fy; tu es si orgueilleux que tu entraines plus de faing après toy que une charrecte n'en traineroit. Se tu te vuelz tenir en tes fais et en tes dis je te bailleray homme qui te combatera corps pour corps. » Ledit chevalier disant en alant tousjours son chemin qui il estoit. Et ledit d'Angelliers le petit eust respondu : « Veez me cy et gecteré mon gaige contre toy. » Ycellui chevalier disant : « Fy que je prinse cy ton gaige; tu as juge et moy aussi; fay moy appeler là où tu vouldras et tu trouveras qui te respondra. » Et alors lesdis d'Angelier pour plus actanier et villener icellui chevalier qui tousjours s'en aloit à son logis eussent respondu : « Ce n'est mie celui qui vouloit aler par voie de fait et il veut aller par voie de raison. » Et après ce feust tourné icellui chevalier pour venir en sondit hostel ou logis et en entrant en icellui ou au moins assez prez eust ouy lesdis d'Angeliers qui s'en tournoient devers la ville qui recommencèrent à dire qu'ils le mectoient au pis et tous ses amis, sauf Charles de La Rivière; desquelles choses ledit chevalier qui est homme qui tousjours a vesque en honneur en fait d'armes et en nostre court et autrement soy sentant ainsi villené et vitupéré, et tous ses seigneurs et amis par les dessusdis jusques à l'entrée de son dit logis, et en présence de sa femme et de tant de gens d'onneur et de bien, esmeu et eschauffé de ire et courroux, lui entré en son dit logis incontinent eust prins en sa main son espée et dit à deux de ses varlès, l'un appellé Laimbaut de Gilly et l'autre Guillemin Durant,

qu'ils preissent leurs espées et allassent avecques lui; et feust alé icellui chevalier, ses dis varlès et leurs espées avec eulx sur une planche qui fait chemin sur une yaue par laquelle il estoit entrez en son dit logis, et devant icellui logis et eust escrié audit escuier qui estoit de l'autre costé d'icelle planche, acompaignié des dessusdits, lesquels s'en retournoient devers la ville du dit Neuvy, par teles paroles ou semblables : « Or ça, or ça, retournez; veez me cy; ils sont desconfiz, ils s'en fuient; il y en aura d'escossez. » Après lesquelles paroles ledit bastart eust dit à icellui escuier c'est à savoir audit d'Angeliers l'ainsné, teles parolles : « Sire, sire oncle, ostez ce mantel; il est temps, alons à lui; veez le cy venir. » Et tantost, ledit bastart eust osté à icellui escuier sondit mantel, et s'en fussent tous les dis d'Angeliers et complices, retournez à l'encontre dudit chevallier, lui estant sur icelle place. Et pour doubte de cheoir en l'eaue, eust ledit chevalier passé outre icelle planche, au devant d'eulx. Et tantost ledit d'Angeliers le jeune eust féru le premier ou poussé fort d'une grant perche ou baston qu'il portoit, contre la poitrine ou le corps d'icellui chevalier, et aussi icellui bastart frappé sur la teste, d'un gros baston qu'il portoit, jusques à grant effusion de sang et lui eust fait une grande plaie en la teste. Et après, ledit escuier d'Angeliers l'ainsné se feust efforcié de frapper d'un coustel ou badelaire qu'il tenoit, ledit chevalier. Lequel chevalier soy sentant ainsi navré et qu'il avoit le visaige tout couvert de sang, et voyant yceux complices perseverer en leur mauvaise voulenté, frappé de sadicte espée icellui escuier d'Angeliers l'ainsné un cop sur la teste, et un parmi le corps, desquels mort s'ensuy en la personne dudit escuier; et atant se départirent dudit lieu icellui chevalier et ses deux varlès dessusdits, sans autre chose faire et sans ce que lesdis varlès, qui de son commandement y estoient alez garnis de leurs espées y feissent oncques cop ne feissent aucune chose, excepté ledit Guillemin qui print par le bras ou la poitrine icellui petit d'Angeliers, en lui disant que s'il frappoit son maistre il le tueroit, ou autres paroles semblables, sans autre chose faire. Pour occasion desquelles choses, etc.

(Suit la rémission adressée aux baillis de Sens, d'Auxerre et de Saint-Pierre-le-Moutier.)

« Donné à Paris au mois de septembre l'an mil cccc, et de notre règne le XXI^e^.

« Par le roi à la relacion du conseil.

« J. Bertaut. »

III.

BIBLIOGRAPHIE.

202. — *Histoire de Lorraine*, par Aug. Digot, membre de l'académie de Stanislas. Tome Ier, in-8 de 27 feuilles. Nancy, Vagner.

203. — *Histoire des plus célèbres amateurs français* et leurs relations avec les artistes, faisant suite à celle des plus célèbres amateurs italiens; par M. J. Dumesnil, de la Société archéologique de l'Orléanais, etc. *Pierre-Jean Mariette*. 1694-1774. In-8 de 25 feuilles. Paris, Dentu (7 fr. 50 c.).

204. — *Histoire et description du château d'Étaples*, par G. Souquet. In-8 de 2 feuilles, plus une vignette. Imp. de Duval et Herment, à Amiens.

L'auteur publiera : 1° Essai sur l'échevinage et le bailliage d'Etaples; 2° Recherches historiques sur les hommes célèbres de la ville d'Etaples; 3° Histoire chronologique de Quentovic et d'Etaples.

205. — *Inscriptions chrétiennes* de la Gaule, antérieures au VIIIe siècle; par Edmond Le Blant. 1re livraison. In-4 de 23 feuilles, plus 12 planches. Imp. impér. Paris, F. Didot, Durand (15 fr.).

206. — *Jeanne Marie de la Croix*, franciscaine, et son époque. Tableau du XVIIe siècle; par Bède Weber. Traduit de l'allemand par Charles Sainte-Foi. In-8 de 36 feuilles (*Bibliothèque franciscaine*). Paris, Poussielgue-Rusand (5 fr.).

207. — *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences*, etc., du département de l'Aube. T. XIX, année 1855. Troyes, Bouquot, 1855. In-8 de 446 pages, avec planches.

Notice sur le vitrail du *Vaisseau de l'église* à S. Laurent de Nogent-sur-Seine, par M. A. Aufauvre. — Archéologie départementale (5e article), par M. Corrard de Breban. — Documents pour servir à l'histoire du rabbin Salomon fils d'Isaac, appelé par les juifs Raschi et connu plus communément sous le nom de Jarchi, par M. Clément Muller. — Note sur un puits orné de serrurerie du XVIe siècle, donné par M. Ruinet au musée de Troyes; par M. Fléchey. — Recherches historiques sur l'origine des parcelles de la vraie croix conservées dans le trésor de la cathédrale de Troyes, par M. l'abbé Coffinet. — Bulle du pape Urbain IV adressée, en 1263, au roi de Castille et de Léon, Alphonse X; trad. par M. le docteur Bédor.

208. — *OEvvres de Monsievr de Voitvre.* Novvelle edition, reveve et corrigée, avgmentée de la vie de l'avthevr, de notes et de pièces inédites, par Amédée Rovx, advocat av presidial d'Issoire. In-8 de 45 feuilles. Paris, F. Didot (7 fr.).

209. — *Russie* (la) du XVII^e^ siècle dans ses rapports avec l'Europe occidentale. Récit d'un voyage de Pierre Potemkin, envoyé en ambassade par le tzar Alexis Mikkailovitch à Philippe IV d'Espagne et à Louis XIV en 1668; précédé d'un aperçu de l'état social et politique des trois pays à cette époque, par le prince Emmanuel Galitzin. In-8 de 30 feuilles, plus un portrait et une carte. Paris, Gide et Baudry (7 fr. 50 c.).

Avec Notice biographique par M. de La Roquette, sur la vie et les ouvrages du prince Emmanuel Mikkailovitch Galitzin, né à Paris le 4 janvier 1804, mort le 1^er^ février 1853; et une autre Notice sur P. J. Potemkin, rédigée sur les notes laissées par le prince Emmanuel. (*Journal de la Librairie.*)

210. — *Sigillographie du Ponthieu.* Recueil de sceaux concernant Abbeville et les environs; par E. D. M., de la Société des antiquaires de Picardie, de celle d'émulation d'Abbeville, etc. *Sceau de Rue.* In-8 d'une demi-feuille, plus 2 pl. Imprimerie de Papillon, à Vervins.

La *Sigillographie du Ponthieu* formera un volume, composé d'un certain nombre de fascicules séparés qui seront plus tard classés au moyen d'une table, et précédés d'une introduction générale. Il comprendra les sceaux de communes, d'abbayes, de corporations, etc., et quelques sceaux de particuliers, des XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles. (*Journal de la Librairie.*)

211. — *Vie de saint François de Sales*, évêque et prince de Genève, d'après les manuscrits et les auteurs contemporains; par M. le curé de Saint-Sulpice. 2^e^ éd., enrichie d'une carte de l'ancien diocèse de Genève et d'une table analytique. 2 volumes in-8, plus un portrait et une carte. Paris, Lecoffre (11 fr.).

212. — *Vignory.* Le château, le prieuré, l'église; par Ch. Grouet, membre de la Société archéologique de Sens, etc. In-12 d'une feuille. Imprimerie de Duval-Poignée, à Sainte-Menehould. Paris, Victor Didron.

H.-L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9.